Mairie de VERRIERES

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 2 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux septembre, à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la commune de VERRIERES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence du maire, Monsieur Christophe VIAUD.

Etaient présents : M. VIAUD Christophe – M. DEMEESTER Guillaume – Mme BLANCHARD Estelle — Mme LAFOND Guylaine – M. MASSE Gérard – Mme ROBERT Catherine – M. DURAND Francis – M. VERGNAUD Denis – Mme LABORIE Estelle - M. ANDRE Olivier – Mme LENFANT Véronique - M. GIRAULT Pierrick – Mme BOUTINEAU Amélie

Etaient absents et excusés : Mme THIMONIER Sylvie – M. MIGNERE Gérard

A été nommé secrétaire : M. GIRAULT Pierrick

Date de convocation : 28/08/2026	***Nombre des membres*** : - en exercice : 15 - présents : 13 - votants : 13

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 01/07/2026 :
Le PV est approuvé à l'unanimité sans modification.

Prochaines réunions : **Vendredi 7 octobre 2026 à 20h30**

1 – Finances

Point trésorerie
L'information est donnée en séance. La trésorerie est toujours satisfaisante mais elle ne doit pas être confondue avec le budget.

Proposition de devis pour l'achat d'une débrousailleuse
Suite à un échange avec les agents de l'équipe technique, M. MASSE souhaite présenter au conseil un devis pour l'achat d'une débrousailleuse. La parole est laissée à M. MASSE afin qu'il puisse exposer ce besoin. L'achat de ce matériel est rendu nécessaire suite à la végétalisation du cimetière. En effet, le matériel actuel ne permet pas de passer entre les tombes. Le matériel qui est présenté au conseil est à batterie. Un passage mensuel par l'équipe technique est préconisé.

Délibération 20260902MC01
Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le devis N° 11900 de la société LCG MOTOCULTURE pour l'achat d'une débrousailleuse pour un montant HT de 1650.14 euros, soit 1980.17 euros TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :
Pour
Autorise M. Le Maire à signer ledit devis et tout document s'y rapportant.

Point d'information concernant des dépenses réalisées
M. le Maire souhaite informer le conseil que certaines dépenses ont été réalisées :

- L'entreprise NICKEL CHROME est intervenue, comme tous les ans, pour l'entretien des vitres en hauteur sur plusieurs sites (école, pôle périscolaire, espace socio culturel et mairie) pour un montant total de 2126.40 € TTC.
M. MASSE demande comment est calé le calendrier d'intervention de cette entreprise.
M. le Maire répond que cela se fait en lien avec la mairie mais qu'il faut tenir compte de la présence de la MJC21 dans les locaux. Cet été, il a fallu, en plus, composer avec les fortes chaleurs.
M. DEMEESTER demande à ce que l'été prochain un devis soit également demandé pour les vitres du stade de foot.

- M. MASSE a réalisé de nombreux travaux de réparation sur du matériel technique. La parole lui est laissée afin qu'il explique sur quel matériel il est intervenu. Il met en avant le fait qu'il a été aidé par les agents du service technique pour réaliser ces réparations et que ces dernières ne sont pas finies.
M. le Maire le remercie pour ses réparations.

- La CCVG a procédé à des travaux de réparation, en urgence, au niveau d'un busage, qui s'était éffondré, rue de Chez Brisset pour 922.65 € TTC.

Proposition de devis suite à un travail réalisé par l'archiviste du CDG86

Suite à un travail réalisé par l'archiviste du CDG86, M. le Maire souhaite proposer au conseil un devis pour la fourniture et la pose d'une plaque à l'effigie des maires de la commune de Verrières. En effet, dans le cadre de l'inauguration de la mairie, un sénateur avait fait la remarque qu'il n'y avait pas de tableau des maires en salle du conseil de Verrières. Un travail a donc été demandé à l'archiviste du CDG86 qui est remonté jusqu'en 1817. A cette époque, les maires n'étaient pas élus mais nommés.
M. le Maire montre aux membres du conseil les différentes propositions chiffrées. Il est décidé que la commission communication travail le sujet et revienne ensuite vers le conseil. Un accord de principe est donné pour un montant maximum de 1000 € TTC.

2 – Travaux

Point d'information concernant l'école

M. le Maire rappel aux membres du conseil que l'inauguration est prévue le samedi 19 septembre à 10h30. En fonction de la météo, M. le Maire explique au conseil qu'il sera nécessaire de mettre en place des dispositifs, pour la prise de parole.
Les derniers travaux ont été achevés cet été par les sociétés BLET, MIGNERE et JARDINS VERRIERES LOISIRS : un passage entre l'école et le pôle périscolaire a donc été réalisé avec la sécurisation du mur existant.
Les demandes de solde pour les subventions afférentes sont en cours. Au total, les subventions auront représenté 63.74% du projet, soit 711 323.05 €. Une avance remboursable à taux zéro a également été accordée par le Syndicat Energie Vienne pour un montant de 458 075 €.

Point d'information concernant le mât de relai téléphonique

M. le Maire informe le conseil que les travaux d'installation de ce mât ont débuté avec la société CIRCET. Il rappelle qu'une délibération avait été prise pour autoriser l'installation de ce mât à proximité de la déchetterie. Ce mât permettra une couverture plus large des opérateurs, dont Bouygues en première attention.

Proposition de devis pour le remplacement de vitrage au pôle périscolaire et de la porte des WC du stade

Suite au constat d'un éclat de verre au niveau du hall du pôle périscolaire, M. DEMEESTER souhaite présenter au conseil un devis pour la fourniture et la pose d'un vitrage. Ce devis comporte également :

- Le remplacement de la porte des WC de l'étang, qui était devenue dangereuse
- Un ferme porte pour un WC de la salle Jean Alain Lochon
- Une poignée pour une vitre partielle d'un WC du stade

Pour ce qui est du vitrage du pôle périscolaire, M. DEMEESTER informe le conseil qu'une déclaration de sinistre a été réalisée.

Délibération 20260902MC02

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le devis N° 334 de la société DESROCHES MENUISERIE pour la fourniture et la pose d'un double vitrage, d'une porte de service et d'un ferme porte, pour un montant HT de 2453.84 euros, soit 2944.61 euros TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :
Pour
Autorise M. Le Maire à signer ledit devis et tout document s'y rapportant.

Proposition de deux devis pour des travaux de terrassement d'évacuation d'eau pluviale

M. GIRAULT souhaite présenter au conseil deux devis complémentaires pour des travaux de terrassement d'évacuation d'eau pluviale. La parole est laissée à M. GIRAULT afin qu'il puisse exposer ce besoin : il y a deux regards en haut du club house qui connaissent des soucis d'évacuation des eaux pluviales.

M. le Maire explique qu'il a dû faire intervenir la société SAMELAG en urgence au niveau de l'EHPAD (eaux usées) et que les travaux initialement envisagés au niveau du club house doivent être revus, afin d'intégrer un souci lié aux regards. Par ailleurs, il est nécessaire d'évacuer un potentiel risque d'inondation.
Après échanges, un accord de principe est donné par le conseil, pour la réalisation de travaux de terrassement (gestion eaux pluviales) par la société SAMELAG et pour un montant maximum de 6000 € TTC.

Proposition d'acquisition de parcelles

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal un projet d'aménagement de zone humide, aux abords de la Dive, en cours de réflexion avec le Syndicat Mixte Vienne et Affluents. Il s'agit d'un projet de restauration écologique du site de l'étang. Le SMVA prendra en charge l'étude de diagnostique réalisée par le bureau d'études LEFRAND pour un montant de 8000 €. Le reste à charge pour la commune sera le volet esthétique du projet. Afin que ce projet puisse se réaliser, il est nécessaire d'acquérir du foncier.
Afin que ce projet puisse être réalisé, Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a négocié avec les actuels propriétaires l'achat des parcelles listées ci-dessous pour un montant total de 2800 euros :

- Parcelle AE 90 : 994 mètres carrés (M. FRADET Claude)
- Parcelle AE 93 : 613 mètres carrés (M. FRADET Christophe Claude)
- Parcelle AE 314 : 1973 mètres carrés (M. FRADET Claude)
- Pour un total de : 3580 mètres carrés, soit 0.78 euros du mètre carré (environ)

La famille FRADET est actuellement propriétaire de ces parcelles qui se situent en face de la station d'épuration, entre des parcelles appartenant à la collectivité. L'objectif de ce projet est de conserver une partie de l'actuel étang afin de créer une nouvelle zone humide avec un parcours pédagogique pour les enfants. Cela permettrait également d'oxygéner l'eau en créant des cascades.
Dans l'hypothèse où l'achat de ces parcelles est validé par le conseil, la collectivité aura également à sa charge les frais associés, notamment notariés.

M. MASSE demande quel sera le coût pour la collectivité chez le notaire.
M. le Maire lui répond que les frais pour les collectivités sont dérisoires.

M. VERGNAUD se pose la question des conséquences pour l'irrigation du stade qui est actuellement réalisée avec l'eau de l'étang.
M. le Maire demande à ce que, dans un 1er temps, le volume pompé dans l'étang soit connu afin qu'ensuite les décisions puissent être prises, dans le respect des normes en cours.

Délibération 20260902MC03

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal un projet d'aménagement de zone humide, aux abords de la Dive, en cours de réflexion avec le Syndicat Mixte Vienne et Affluents.
Afin que ce projet puisse être réalisé, Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a négocié avec les actuels propriétaires l'achat des parcelles listées ci-dessous pour un montant total de 2800 euros :

- Parcelle AE 90 : 994 mètres carrés (M. FRADET Claude)
- Parcelle AE 93 : 613 mètres carrés (M. FRADET Christophe Claude)
- Parcelle AE 314 : 1973 mètres carrés (M. FRADET Claude)
- Pour un total de : 3580 mètres carrés, soit 0.78 euros du mètre carré (environ)

Dans l'hypothèse où l'achat de ces parcelles est validé par le conseil, la collectivité aura également à sa charge les frais associés, notamment notariés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :
Pour
Autorise M. Le Maire à acquérir, au nom de la commune de Verrières, les parcelles listées ci-dessus, à faire supporter à la collectivité les frais notariés, notamment, afférents et à signer tout document s'y rapportant.

3 – Ressources humaines

Création d'un emploi permanent – vacance de poste – adjoint technique

M. le Maire donne la parole à Mme BLANCHARD qui informe le conseil que suite au départ définitif d'un agent technique, il est souhaité de publier une vacance de poste afin de recruter un stagiaire ou un titulaire. Actuellement, il y a un agent contractuel sur ce poste qui souhaite être pérennisé au sein de la collectivité.

Délibération 20260902MC04
Création d'un emploi permanent – Publication vacance de poste – Adjoint technique

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes :

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil de créer, à compter du 01/01/2027, un emploi permanent d'agent de service polyvalent en milieu rural relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35ème.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Le maire demande que le conseil l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne pourrait pas être pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 1°,2°,3°,4°, 5°,6°ou 7° ou à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.

Dans l'hypothèse du recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, la présente délibération précise :
Le motif invoqué du recrutement d'un agent contractuel ;
La nature des fonctions (missions) ;
Les niveaux de recrutement ;
Les niveaux de rémunération.

Considérant la nécessité de créer l'emploi d'agent de service polyvalent en milieu rural à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, en raison de la publication d'une vacance de poste,

Considérant le tableau des emplois,

Le conseil municipal, sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré :
Pour

ARTICLE 1

De créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent de service polyvalent en milieu rural à temps complet à raison de 35/35ème, à compter du 01/01/2027.
De modifier le tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2

D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne pourrait pas être pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire (justifié par l'examen des candidatures et au regard du Procès-Verbal du recrutement) pour une durée déterminée d'un an ou indéterminée.

Le contractuel recruté devra justifier d'un diplôme de niveau III et, si possible, d'une expérience professionnelle dans le secteur d'agent polyvalent en milieu rural d'au moins un an.

Le traitement sera calculé en fonction de l'expérience du candidat et par référence aux indices de l'échelle indiciaire du cadre d'emplois d'adjoint technique.

L'agent percevra le régime indemnitaire prévu par les délibérations adoptées par l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement pour l'exercice des fonctions correspondant au grade et à l'emploi concerné.

ARTICLE 3

D'autoriser le Maire à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi.

ARTICLE 4

D'autoriser le Maire à procéder, sur le fondement de l'article L.332-13 du code général de la fonction publique, au recrutement d'un agent contractuel pour remplacer l'agent momentanément indisponible.

ARTICLE 5

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 64111 du budget 2027.

Création d'un emploi permanent – vacance de poste – adjoint d'animation

M. le Maire donne la parole à Mme BLANCHARD qui informe le conseil que suite au départ définitif d'un agent d'animation, il est souhaité de publier une vacance de poste afin de recruter un stagiaire ou un titulaire. Actuellement, il y a un agent contractuel sur ce poste qui souhaite être pérennisé au sein de la collectivité.

Délibération 20260902MC05
Création d'un emploi permanent – Publication vacance de poste – Adjoint d'animation

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes :

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil de créer, à compter du 01/01/2027, un emploi permanent d'animateur relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint d'animation à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 22/35ème.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Le maire demande que le conseil l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne pourrait pas être pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 1°,2°,3°,4°, 5°,6°ou 7° ou à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.

Dans l'hypothèse du recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, la présente délibération précise :
Le motif invoqué du recrutement d'un agent contractuel ;
La nature des fonctions (missions) ;
Les niveaux de recrutement ;
Les niveaux de rémunération.

Considérant la nécessité de créer l'emploi d'adjoint d'animation à temps non complet, à raison de 22 heures hebdomadaires, en raison de la publication d'une vacance de poste,

Considérant le tableau des emplois,

Le conseil municipal, sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré :
Pour

ARTICLE 1

De créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'animateur à temps non complet à raison de 22/35ème, à compter du 01/01/2027.
De modifier le tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2

D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne pourrait pas être pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire (justifié par l'examen des candidatures et au regard du Procès-Verbal du recrutement) pour une durée déterminée d'un an ou indéterminée.

Le contractuel recruté devra justifier d'un diplôme de niveau III et, si possible, d'une expérience professionnelle dans le secteur de la surveillance d'enfants d'au moins un an.

Le traitement sera calculé en fonction de l'expérience du candidat et par référence aux indices de l'échelle indiciaire du cadre d'emplois d'adjoint technique.

L'agent percevra le régime indemnitaire prévu par les délibérations adoptées par l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement pour l'exercice des fonctions correspondant au grade et à l'emploi concerné.

ARTICLE 3

D'autoriser le Maire à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi.

ARTICLE 4

D'autoriser le Maire à procéder, sur le fondement de l'article L.332-13 du code général de la fonction publique, au recrutement d'un agent contractuel pour remplacer l'agent momentanément indisponible.

ARTICLE 5

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 64111 du budget 2027.

Tableau des effectifs

M. le Maire explique au conseil que suite à ces deux délibérations créatrices de nouveau postes, il est nécessaire de prendre une délibération afin d'acter cela dans le tableau des effectifs de la collectivité.

Délibération 20260902MC06

Monsieur le maire présente au conseil municipal le nouveau tableau des effectifs de la collectivité ainsi qu'il suit.

Rappel N.B. : les 2 postes sur les lignes en jaune ont vocation à être supprimés à la suite de la nomination des agents concernés à compter du 01/11/2026

N.B. : les 2 postes sur les lignes en vert ont vocation à être supprimés à la suite de la nomination des agents concernés à compter du 01/01/2027

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :
Pour
Décide de valider le tableau des effectifs ci-après

Service	Filière	Cat.	Grade	Fonction	Quotité du poste	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Nbre de postes	Poste pourvu
Administratif	Administrative	A	Attaché territorial (contractuel)	Secrétaire générale de mairie	35 h	oui	1	x
Administratif	Administrative	C	Adjoint Administratif	Agent administratif	35 h	oui	1	x
Administratif	Administrative	C	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	Chargé d'accueil	35 h	oui	1	x

Technique	Technique	C	Adjoint Technique Principal de 2ème classe (contractuel)	Agent polyvalent bâtiments/espaces verts/voirie	35 h	oui	1	x
Technique	Technique	C	Adjoint Technique	Agent polyvalent bâtiments/espaces verts/voirie	35 h	oui	1	x
Technique	Technique	C	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	Agent polyvalent bâtiments/espaces verts/voirie	35 h	oui	1	x
Technique	Technique	C	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	Agent polyvalent bâtiments/espaces verts/voirie	35 h	oui	1	x
Technique	Technique	C	Adjoint Technique	Agent d'entretien des locaux et de surveillance de cour	35h	oui	1	x
Technique	Technique	C	Adjoint Technique	Agent d'entretien des locaux et de surveillance de cour	35 h	oui	1	x
Scolaire	Médico-sociale	C	Atsem Principal 1ère classe	Aide maternelle	25 h	oui	1	x
Scolaire	Médico-sociale	C	Atsem Principal 2ème classe	Aide maternelle	16 h	oui	1	x
Scolaire	Technique	C	Adjoint Technique Principal 2ème classe	Aide maternelle	18.50 h	oui	1	x
Périscolaire	Technique	C	Adjoint Technique	Cuisinier	26 h	oui	1	x
Périscolaire	Animation	C	Adjoint d'Animation Principal de 1ère classe	Animateur	19 h	oui	1	x
Périscolaire	Animation	C	Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe	Animateur	19 h	oui	1	x
Périscolaire	Animation	C	Adjoint d'Animation Principal de 1ère classe (contractuel)	Animateur	22 h	oui	1	x
Périscolaire	Animation	C	Adjoint d'Animation	Animateur	22 h	oui	1	x
Culturel	Culturelle	C	Adjoint du Patrimoine principal de 1ère classe	Bibliothécaire	19 h	oui	1	x
Culturel	Culturelle	C	Adjoint du Patrimoine principal de 2ème classe	Bibliothécaire	19 h	oui	1	x

4 – Questions diverses

Proposition de motion relative à la suppression de postes au centre des finances publiques de Montmorillon

Suite au conseil communautaire du 25/06/2026, M. le Maire propose au conseil de prendre la motion décrite ci-dessous. En effet, M. le Maire explique au conseil que cela aura des répercussions sur les collectivités et informe que la CCVG a pris la même motion.

Délibération 20260902MC07

Le Maire informe les élus que lors du dernier Conseil communautaire le 4 juin 2026, le responsable du Centre des Finances Publiques de Montmorillon, a annoncé la suppression de 5 postes, parmi les 25 existants, au Centre de Montmorillon.

Cette diminution d'effectifs aura des conséquences sur le service rendu aux communes et alourdit considérablement la charge des Secrétaires de Mairie. La réduction du personnel administratif, sur les fonctions de l'Etat, se reporte une fois encore sur les Collectivités Locales.

La liste est longue des désengagements de l'Etat en matière de services directs aux Collectivités et en matières fiscale et financière. Après la suppression des Trésoreries de proximité pour rationaliser les Centres, c'est au tour des Centres, comme celui de Montmorillon, d'être durement touchés au point de ne plus pouvoir assurer toutes les missions qui leur sont confiées, notamment le lien avec les Mairies.

Le Maire informe les élus que le Conseil communautaire tient à faire part de son désaccord et demande fermement, aux Parlementaires, de veiller à ce que les budgets permettent le recrutement des personnels nécessaires au bon fonctionnement des services fiscaux et financiers.

Le Conseil municipal de Verrières tient également à faire part de son désaccord et demande fermement, aux Parlementaires, de veiller à ce que les budgets permettent le recrutement des personnels nécessaires au bon fonctionnement des services fiscaux et financiers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :
Pour
D'exprimer son désaccord et demande fermement, aux Parlementaires, de veiller à ce que les budgets permettent le recrutement des personnels nécessaires au bon fonctionnement des services fiscaux et financiers ;
De valider l'envoi de la motion aux Parlementaires du Département de la Vienne, au Préfet et à la Directrice de la DDFIP.

Proposition de motion de rejet de la CCVG à la fermeture des écoles de son territoire

Suite au conseil communautaire du 25/06/2026, M. le Maire propose au conseil de prendre la motion décrite ci-dessous. En effet, l'objectif est de résister à ces fermetures de classes afin que les enfants ne fassent pas de trop longs trajet chaque jour pour rejoindre leur salle de classe.

Délibération 20260902MC08

Le Maire précise au conseil municipal que le Gouvernement encourageait l'engagement des maires, au vu des élections municipales pour palier une baisse d'intérêt des populations, à une prise de responsabilité dans les territoires ruraux.

Il a été établi des projets, au sein de la CCVG, pour dynamiser les communes. L'un des axes de campagne était le maintien des services de proximité.

L'Etat devait être à nos côtés pour relever ce défi.

Cependant la situation est bien différente :
Baisse des dotations de l'Etat pour les communes ;
Fermeture de classes au motif d'une baisse démographique pas toujours justifiée ;
Retrait des services (agence postale...) ;
Contraintes urbanistiques limitant la construction de logements neufs sur le territoire.

Dans ces conditions, l'attractivité des communes semble bien compromise et les projets de mandature de la CCVG se trouvent fortement affaiblis. Les Maires ont cette désagréable impression d'être lâchés par ceux qui les encourageaient il y a encore quelques mois.

Aujourd'hui, ce sont les écoles du territoire qui sont menacées. Or, loin des statistiques du Ministère, les écoles rurales sont des modèles de réussites. Elles préparent parfaitement à l'entrée au collège en garantissant un bon apprentissage des fondamentaux.

Au plus haut du gouvernement, le Premier Ministre Sébastien LECORNU dit, au sujet des fermetures de classes : « On ne peut pas appliquer une logique purement comptable, froide et aveugle (...) il faut opérer à une véritable transparence sur les chiffres avec une visibilité pluriannuelle pour les élus locaux ».

Depuis quelques semaines, les Maires rencontrent les élus qui représentent notre territoire (Députés, Sénateurs, le Président Départemental...) et tous encouragent les Maires à conserver ce maillage nécessaire dans nos territoires ruraux.

Plus que jamais, nous souhaitons, en tant qu'élus de la CCVG, être associés aux décisions qui concernent nos territoires ruraux. Nous voulons défendre la réalité de nos écoles :
Des écoles aux projets innovants, bien qu'éloignées des centres urbains s'appuyant sur le partenariat avec des associations du territoire ;
Des cours de langue dès la maternelle et projet culturel intergénérationnel autour de la ruralité ;
Des écoles avec un enseignement aussi qualitatif que dans les structures scolaires plus importantes ;
Des écoles avec une équipe pédagogique stable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :
Pour
De demander à l'Etat de ne pas limiter les décisions de fermeture des classes à un arbitrage purement financier ;
De transmettre la motion au Ministère de l'Education Nationale, au Préfet de la Vienne, au Député, aux Sénateurs et Mme la Directrice Académique des Services départementaux de l'Education Nationale de la Vienne.

Point d'information concernant le RDV avec Habitat de la Vienne

M. le Maire souhaite faire un retour au conseil suite au RDV qu'il a eu avec Habitat de la Vienne le 03/07/2026. L'objectif est de pouvoir accueillir de nouvelles familles sur la commune et ainsi maintenir les classes. Le rapport d'Habitat de la Vienne est positif : la commune est attractive (pôle santé, infrastructures et commerces). La proposition du bailleur : la construction de 6 maisons. Pour que ce projet puisse voir le jour, il sera nécessaire de fournir au bailleur un terrain viabilisé.

Retour sur la fête communale

M. le Maire souhaite faire un retour sur la fête communale et caler avec le conseil une date afin d'organiser un pot de remerciement pour les bénévoles. Concernant la fête communale, 4000 personnes ont pu être accueillies. Cela a été possible grâce à l'implication des bénévoles. M. le Maire remercie également tous les artisans et agriculteurs qui ont prêté main forte pour que cette soirée soit une réussite. Merci également à la délégation des Amis de Coume. Il est à noter que cette année, le public est resté longtemps sur site.
M. VERGNAUD dresse le bilan du comité des fêtes en expliquant que :
- le 1er groupe a coûté, déduction faite de la subvention de la Boulit, 1200 €
- le second groupe : 4300 €
- les 75 bénévoles ont servi : 700 repas, 150 kg de frites, 27 fûts de bière, 40 litres de vin et 130 litres de punch
- le bénéfice de 3200 € permettra l'achat de matériel
- quid des parkings pour les années à venir : ils sont très peu utilisés par les visiteurs
- le pot de remerciement à destination des bénévoles est proposé le vendredi 25 septembre (sur le même temps que l'assemblée générale du comité des fêtes)

Retour sur la guinguette

M. le Maire souhaite faire un retour sur la guinguette de cet été.
Mme LENFANT explique qu'elle a assisté à la 1ère soirée et s'est également rendue à celle du 1er week-end d'août où il y avait 25 personnes. Il est prévu qu'elle reçoive le prestataire pour faire un point.
Mme BLANCHARD met en avant le fait que si la guinguette devait être remise en place l'été prochain, un planning d'élus devra être réalisé. Par ailleurs, les prix étaient élevés.
M. le Maire explique qu'il y a eu des ajustements tout au long de l'été concernant l'emplacement des food trucks.
M. DEMEESTER demande à ce que le prestataire réalise un vrai retour chiffré car il semble qu'il y ait eu peu de monde. Par ailleurs, les tables mises à disposition ont été rendues en mauvais état.

Retour sur la canicule

M. le Maire souhaite faire un retour sur ce qui a été mis en place lors des épisodes de canicule de mai à aout 2026 (5 vagues). M. le Maire remercie celles et ceux qui ont appelé les personnes vulnérables afin de s'assurer qu'elles allaient bien. La liste de ces personnes est issue du PCS et les retours des personnes qui ont été contactées est positif.
Un point est également fait sur le repas des aînés qui est organisé le 22 novembre 2026.

Point d'information concernant le chantier jeunes

Mme BLANCHARD souhaite faire un retour au conseil sur le chantier jeunes qui s'est déroulé cet été. Le coût a été de 600 € et le chantier s'est tenu du 6 au 10 juillet 2026. L'équipe technique avait sécurisé le chantier. 8 enfants ont été accueillis : 4 de 12 ans et 4 de 13-14 ans. Un administré a proposé une initiation à la taille de pierre. Ce chantier a permis la réalisation de jeux au sol (qui avaient été demandés par l'école) avec de la peinture mise à disposition. Enfin, une journée dans un parc

aquatique a été proposé aux jeunes. Mme BLANCHARD conclue en proposant aux membres de l'équipe municipale de prendre le relai sur les prochains chantiers.

Point d'information concernant la rentrée scolaire

Mme BLANCHARD souhaite faire un retour suite à la rentrée de la veille, qui s'est faite en musique. Il y a cette année 101 enfants, soit 4 de moins et dont 12 en classe ULIS (effectif maximum). Mme BLANCHARD remercie M. DURAND, M. VERGNAUD et M. DEMEESTER pour l'installation du WIFI dans l'école.

Point d'information concernant le bulletin municipal 2026

M. le Maire souhaite faire un point avec la commission dédiée concernant le bulletin municipal 2026 (réunions calées les 22/09 et 12/10). M. DURAND explique qu'une 1ère réunion avait été réalisée le 18/06 avec l'agent en charge de cette mission afin que cette dernière puisse « briefer » les nouveaux élus. Deux devis vont être demandés.
Mme ROBERT complète en disant que la couverture sera différente car ne contiendra qu'une ou deux photos.

Remerciements d'administrés

M. le Maire souhaite faire savoir aux membres du conseil que la collectivité a été destinataire d'une carte de remerciements suite au décès de Mme MAISONNIER.

Caravane des sports

M. le Maire souhaite faire savoir aux membres du conseil que la collectivité a été retenue pour accueillir la caravane des sports le mercredi 21/10/2026 au sein du gymnase.
M. VERGNAUD explique qu'il a commencé à se pencher sur l'organisation de cet évènement pour ce qui relève de la commune.

Intervention en urgence à l'EHPAD

M. le Maire souhaite remercier M. ANDRE et M. MASSE pour leur intervention en urgence au niveau du vide sanitaire de l'EHPAD. Il présente aux élus une fiche d'intervention pour l'EHPAD à destination de l'équipe technique. Cette fiche étant validée, elle sera mise en place prochainement.

5 – Tour de table

M. MASSE

Il souhaite signaler que la pelouse semée entre l'école et le pôle périscolaire pousse bien et que l'équipe technique réalise, au quotidien, de multiples petites interventions qui ne se voient pas forcément, mais qui font que la commune est propre.

M. VERGNAUD

Suite à la sollicitation d'une personne pour du volley ball, il a pris contact avec elle mais n'a pas de nouvelle à ce jour.
M. VERGAUD souhaiterait pouvoir intégrer la commission culture de la CCVG. Une demande va être réalisée en ce sens.

Mme LENFANT

Concernant l'inauguration de l'école : il y a 4 cubis de jus de pomme à aller récupérer chez Gargouille. M. VERGNAUD se propose d'y aller.
Concernant octobre rose : la prochaine réunion est calée le 16/09 à 20h00, les parapluies ont été récupérés mais il y a encore les fanions à aller récupérer. M. DURAND se propose d'y aller. Par ailleurs, il sera nécessaire de nettoyer le mobilier de décoration avant son installation. L'information sera donnée à l'équipe technique.
Concernant le sinistre du mur de M. le Curé : l'expertise a été réalisée avec Polyexpert et en présence de Mme THIMONIER.
Concernant la cérémonie du 11 novembre : une réunion est calée le lundi 07/09.
Concernant la laverie : un administré l'a interpellée pour qu'une poubelle puisse être mise à disposition. M. GIRAULT va s'en charger.
Concernant l'embellissement de la commune : un administré l'a sollicitée pour savoir si, dans le futur, la comme sera plus fleurie. La commission dédiée va se pencher sur le sujet.

M. ANDRE

Un administré l'a sollicité pour que 2 poteaux soient retirés de sa propriété.
M. le Maire explique que dans le cadre de l'enfouissement des réseaux cela va être réalisé prochainement.

Mme LABORIE

Suite à la demande de M. le Maire un devis pour une traduction de la prochaine cérémonie en langage des signes a été établit.

Concernant le totem du parking des médecins : M. le Maire demande à ce que le lien avec la CCVG soit fait afin de s'assurer que tous les professionnels de santé soient nommés sur ce totem.

M. DEMEESTER

Concernant le stade de foot : il est nickel et les poteaux ont été consolidés avec l'aide du service technique.
Concernant la salle De Mancier : il y a eu un dégât des eaux et un sinistre a été déclaré à l'assurance.
Concernant la signalisation : il y a un panneau dont les inscription « mairie » et « stade » ne se voient plus. M. GIRAULT va y remédier.
Concernant un conseil municipal des jeunes : le 11/09 à 10h00 un RDV a été calé avec Mme le Maire de Mazerolles afin qu'elle explique sa mise en place. M. DEMEESTER sera accompagné de Mme BLANCHARD.

Fin de séance
A VERRIERES, le 02/09/2026

Le Maire, Christophe VIAUD



Le secrétaire de séance, Pierrick GIRAULT

